

# PRIX NATIONAL DES DROITS DE L'HOMME 2021

## POURQUOI CE PRIX

Initié depuis 2016 par le CNDH, ce prix vise à récompenser les actions et les efforts des organisations de défense des Droits de l'Homme, des organisations à base communautaire, des organisations à but humanitaire et des personnes physiques, engagées dans la réalisation des Droits de l'Homme à travers des approches innovantes, contribuant ainsi à une meilleure promotion et protection des Droits de l'Homme.

## LE THEME DE L'EDITION 2021

Pour l'édition 2021, le thème porte sur:

**«COHESION SOCIALE, FACTEUR DU VIVRE ENSEMBLE EN PAIX ET DU  
DEVELOPPEMENT DURABLE EN COTE D'IVOIRE .»**

En effet, le processus de réconciliation nationale initié par le gouvernement ivoirien se veut une action collective et inclusive.

C'est donc à l'effet de mobiliser les acteurs des droits de l'Homme autour de la cohésion sociale, que le dit thème a été choisi.

## QUI PEUT POSTULER AU « PRIX NATIONAL DES DROITS DE L'HOMME »

Pour être éligibles au Prix National des Droits de l'Homme, les soumissionnaires, doivent être:

- **Des personnes physiques ;**
- **Des organisations de la société civile de Droit ivoirien.**

Il peut s'agir :

- ♦ *D'Organisations Non Gouvernementale (ONG) ;*
- ♦ *Des Organisations à Base Communautaire (OBC) ;*
- ♦ *Des Organisations humanitaires;*

## CRITERES DE CANDIDATURE

Pour faire acte de candidature, il faut être une personne physique ou morale œuvrant dans le domaine de la promotion et de la protection des Droits de l'Homme. Le prix récompense les activités déjà réalisés portant sur le thème sus-évoqué.

En outre:

- Les activités à soumettre doivent être conçues et mises en œuvre par le soumissionnaire lui-même.
- L'activité doit être innovante
- L'activité doit contribuer à apporter une solution concrète, efficace et durable.

# PRIX NATIONAL DES DROITS DE L'HOMME 2021

## RECOMPENSE

Conformément à l'article 62 et suivant du Règlement intérieur du CNDH « **Le prix consiste en une valeur financière et une médaille portant un motif, et l'inscription « Prix National des Droits de l'Homme», son numéro d'ordre et l'année de son attribution** ».

Le jury procédera au classement de trois (03) soumissionnaires dont il jugera les actions réalisées pertinentes et conformes aux présents termes de référence.

Le premier sera déclaré Lauréat du « Prix National des Droits de l'Homme », les deuxième et troisième recevront des prix d'encouragement dont la composition sera déterminée par le CNDH.

Le Prix sera remis par le Premier ministre ou son représentant lors la cérémonie qui se tiendra **10 décembre** à l'auditorium de la primature.

## LES DOSSIERS DE CANDIDATURE AU « PRIX NATIONAL DES DROITS DE L'HOMME »

Les soumissionnaires doivent déposer soit un dossier physique sous pli fermé auprès de la secrétaire de la Vice-Présidente du Conseil National des Droits de l'Homme., ou un dossier numérique à l'adresse suivante: **[pndh@cndh.ci](mailto:pndh@cndh.ci)**

Le dossier doit être constitué des pièces suivantes :

- ♦ Une requête de soumission, signée du responsable de l'organisation et adressée au Président du jury du Prix des droits de l'Homme ;
- ♦ Les documents attestant de l'existence légale de l'organisation (Récépissé, journal officiel).

***NB : Tout dossier incomplet fera l'objet d'un rejet systématique.***

Date de lancement ; 27 septembre 2021

Date limite de dépôt des candidatures ; 30 octobre 2021

***Seuls les lauréats seront contactés par le CNDH.***

Cliquez  
[Règlement du prix](#)

Cliquez  
[Dossier de candidature](#)